

Programme de chaires de recherche stratégiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à la recherche

22 novembre 2024

Préambule

Dans le cadre du plan stratégique Cap sur l'avenir, l'Université de Moncton désire **augmenter le volume des activités de RDC dans l'ensemble des disciplines et en particulier dans les axes et créneaux et favorisant les partenariats**. L'action 3.5.2 du plan stratégique mentionne de *créer, en partenariat avec l'UMCE et l'UMCS et les facultés, un programme de chaires de recherche interne (minimum d'une chaire par campus et une chaire en créativité et engagement)*. Ce document vise à décrire la procédure par laquelle ces chaires seraient dotées.

L'Université de Moncton possède trois axes de développement : la santé, l'environnement, et les études acadiennes et les milieux minoritaires ainsi que deux créneaux prioritaires : les technologies de l'information et de la communication, et l'optique et les matériaux de pointe.

L'Université prévoit dégager un montant de 300 000\$ annuellement pour créer ces chaires.

Paramètres des chaires de recherche stratégiques

Les chaires de recherche stratégiques visent à augmenter le volume des activités de RDC dans l'ensemble des disciplines et en particulier dans nos axes et créneaux de recherche, ainsi qu'en créativité et engagement. Le montant prévu pour cette action du plan stratégique permet de soutenir **six chaires** selon les paramètres suivants :

- 1) Chaque titulaire de chaire aura droit à six crédits de dégrèvement. Les campus ou facultés recevront un montant équivalent pour offrir ces crédits par des personnes chargées de cours. Chaque personne titulaire aura aussi accès à trois crédits automatiques supplémentaires lorsqu'elle détient un financement des grands conseils ou d'un organisme reconnu (CNFS – concours national, ASPC – concours évalués par les pairs, et CRDI – concours évalués par les pairs). Si elle ne détient pas une subvention d'un grand conseil national, elle a une obligation de soumettre une telle demande de financement annuellement.
- 2) Chaque titulaire recevra une subvention annuelle de 20 000\$ pour la durée du mandat pour soutenir ses activités de RDC. Ce montant pourra être utilisé comme levier pour attirer des fonds externes. La supervision de personnes étudiantes aux cycles supérieurs doit être priorisée.
- 3) La durée du mandat de ces chaires est de trois années, avec une potentielle extension d'une année à la suite d'une évaluation¹ en fonction des attentes déterminées dans l'action 3.5.3 du plan stratégique (impact de la RDC, publication, supervision de personnes étudiantes aux cycles supérieurs, participation à des colloques, financement externe obtenu, participation à la vie scientifique de sa faculté ou campus, etc.).
- 4) Les personnes ayant déjà détenu une chaire de recherche ou qui sont au rang de titulaire sont exclues.

¹ Le comité d'évaluation sera composé de la personne doyenne de la faculté ou du campus, du VRAR et de trois membres du corps professoral nommées par le VRER. Il soumet sa recommandation au VRER pour décision.

- 5) Il existe deux volets pour ce programme :
 - a. Volet recrutement : attirer une personne de l'externe dans le cadre d'une ouverture de poste déjà prévu au budget de l'Université;
 - b. Volet rétention : proposer la candidature d'une personne déjà membre du corps professoral de l'Université de Moncton.
- 6) Pour le volet recrutement, les crédits de dégrèvement de recherche prévus à l'embauche dans les conventions collectives ne seront pas cumulatifs aux six crédits de dégrèvement mentionnés au premier point de cette section.
- 7) Les titulaires des chaires de recherche stratégiques ne pourront pas occuper des fonctions administratives (direction de département ou d'école, etc.) ou offrir des cours en surcharge.
- 8) La dénomination des chaires sera Chaire de recherche stratégique en....

Les personnes qui ont déjà occupé une chaire sont exclues du concours dans le but d'élargir nos capacités de recherche. Aussi, pour accentuer le programme de recherche d'un plus grand nombre de personnes, ces chaires ne sont pas renouvelables.

En plus des chaires financées par l'octroi budgétaire visant cette action stratégique, il faut noter qu'on pourrait également ajouter une chaire de recherche stratégique additionnelle en environnement financée par le fonds de l'ancienne Chaire K.-C.-Irving en sciences de l'environnement et développement durable.

Plan de dotation

Les campus et facultés pourront soumettre des profils de chaire dans l'ensemble des disciplines ou associés à nos axes et créneaux de recherche, ou en créativité et engagement, dans l'un des volets mentionnés à la section précédente. Les facultés et campus devront faire un appel et établir un processus de sélection collégial qui se conclura par une recommandation du Conseil de faculté, de l'Assemblée des chefs de secteur ou de l'Assemblée intersectorielle, selon l'unité académique. Pour le volet recrutement, il faudra identifier le poste libéré en question et la date de sa libération, une description du profil de la candidature recherchée, les candidatures pressenties (le cas échéant) et l'annonce du poste. Pour le volet rétention, le dossier sera constitué d'une recommandation détaillée, du curriculum vitae de la personne visée et une proposition de recherche avec un maximum de cinq pages (plus une page de références). Un comité de sélection établira un plan de dotation des chaires de recherche stratégiques. Chaque faculté ou campus peut soumettre un dossier par volet. Ce comité est composé du recteur, du VRER, du VRAR et de deux personnes externes de des domaines complémentaires à ceux des membres de l'interne et sélectionnées en fonction des disciplines des dossiers à étudier.

Les critères de sélection seront les suivants :

- i. optimisation et développement de l'infrastructure académique et communautaire dans les activités de recherche existante (instituts, centres, groupes ou laboratoires de recherche, ateliers, plateformes technologiques, etc.) et dynamisation du Centre d'excellence en pédagogie universitaires (créativité et engagement) et de nos axes, créneaux de recherche, instituts et centres;

- ii. capacité à consolider et ou à développer des programmes aux études supérieures et à attirer les meilleures personnes étudiantes aux cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux;
- iii. insertion de la thématique dans la planification académique ou de recherche du campus ou de la faculté ;
- iv. la qualité du programme de recherche proposé, les réalisations de la candidature et l'impact anticipé d'une chaire sur sa trajectoire en RDC;
- v. la sélection sera effectuée en tenant compte des principes d'EDI-D;
- vi. la capacité d'attirer des fonds de recherche externes, particulièrement des grands conseils, et d'avoir des réalisations importantes de RDC ayant un impact pour son domaine ou pour la société;
- vii. le potentiel de participer activement à la vie scientifique de son campus ou sa faculté et organiser des activités scientifiques et communautaires variées (colloques, conférences, symposiums, etc.);
- viii. impacts potentiels sur le développement réseau d'un ou de plusieurs axes et créneaux de recherche stratégiques institutionnels ou en créativité et engagement.

Un budget est disponible pour la dotation de chaires dès juillet 2025.

La date limite de soumission des dossiers à la FESR est le 24 février 2025.